



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 juin 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 juin 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 juin 2005

**Affectation de résultat 2004 : budget principal, budgets annexes et
budgets des régies à autonomie financière**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

Excusés :

Adjoint :

Mlle Fabienne RAVENEAU

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

Direction des Finances**Affectation de résultat 2004 : budget principal, budgets annexes
et budgets des régies à autonomie financière**

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu les comptes administratifs 2004,

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif du budget principal présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de : **17 143 472,36 €**
- un solde d'exécution d'investissement déficitaire de : **10 112 293,67 €**
- un solde des restes à réaliser d'investissement négatif de : **4 810 800,00 €**

Constatant que le compte administratif du budget de la régie de l'eau présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de : **874 760,46 €**
- un solde d'exécution d'investissement excédentaire de : **150 754,52 €**
- un solde des restes à réaliser d'investissement négatif de : **391 100,83 €**

Constatant que le compte administratif du budget de la régie de l'agence municipale de médiation présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de **54 205,96 €**
- un solde d'exécution d'investissement déficitaire de : **9 218,02 €**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Affecter le résultat excédentaire de fonctionnement du budget principal comme suit :

- à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin définitif de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) pour : **14 923 100,00 €**
- le solde disponible de **2 220 372,36 €** est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)

Affecter le résultat excédentaire de fonctionnement du budget de la régie de l'eau comme suit :

- à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin définitif de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) pour : **240 350 €**
- le solde disponible de **634 410,46 €** est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)

Affecter le résultat excédentaire de fonctionnement du budget de l'agence municipale de médiation comme suit :

- à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin définitif de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) pour : **9 220 €**
- le solde disponible de **44 985,96 €** est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)